

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 7 avril 2008

L'an deux mille huit et le sept avril à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 28 mars 2008, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELLAND, HELY, HUC, LAMOTHE, LARRAILLET, NADEAU, SANTOS.

MM. AUGUEUX, DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avait donné pouvoir : M. POUSSET à M. LAFON

Ordre du jour :

- compte rendu du 14 mars 2008
- intervention de M. DELMONT, trésorier
- vote de subventions 2008
- vote du taux des 3 taxes directes locales
- vote du Budget 2008
- délibération pour dossier installation classée sur Barsac
- délibération pour signature de convention au service médecine professionnelle et préventive
- membres nommés par le maire au C.C.A.S.
- délibération nommant les membres des commissions municipales
- délibération pour constituer la liste de présentation des commissaires pour la commission communale des impôts directs
- ouverture et fermeture de l'île
- questions diverses

documents joints à la convocation :

- le compte rendu du 14 mars 2008
- la synthèse des comptes 2007
- un récapitulatif des subventions 2006 et 2007
- la délibération sur l'affectation du résultat 2007
- la proposition du budget 2008

M. LAFON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 14 mars 2008 est approuvé et signé par tous les membres présents ou représentés après que la liste minoritaire ait demandé l'ajout d'une déclaration complémentaire, préalablement lue au conseil par Mme LARRAILLET.

1) Intervention de M. DELMONT, trésorier

Le maire avait invité le trésorier, M. DELMONT afin qu'il présente aux nouveaux conseillers les mécanismes budgétaires. M. DELMONT a ensuite fait une analyse financière de la commune qui montre un faible endettement, une capacité d'autofinancement satisfaisante et en hausse depuis 3 ans et une trésorerie saine.

2) Vote des subventions 2008 pour les associations

Une enveloppe de 11 000 € a été provisionnée.

ASSOCIATIONS	2007	2008	observations
INFORMATIQUE	1 200.00	1 200.00	L'association s'impliquant aussi à l'école n'a pas évoqué de projet particulier. Subvention 1 200 € : vote unanimité
TELETHON	320.00	0.00	Si une manifestation a lieu en décembre, cette subvention sera étudiée.
CHASSEURS	500.00	0.00	L'association n'a fourni aucun document ni aucune demande. Subvention néant : vote unanimité
FOOT	2 000.00	2 600.00	Afin de couvrir les frais d'arbitrage (détail des frais distribué ce jour faisant apparaître un montant de 758 €), l'association de sportifs seniors demande une majoration de 1 000 €.

			Le maire précise que cette association a à sa charge l'eau et l'électricité mais que du matériel appartenant à la commune est mis gracieusement à sa disposition. La commune règle par ailleurs différentes factures concernant l'entretien du site (éclairage, sable...).
			Subvention 2 600 € : vote unanimité
DETENTE LOISIRS	200.00	0.00	L'association n'a fourni aucun document ni aucune demande. Les cartes de tennis financent le peu de besoin de cette association. Si des travaux devaient être réalisés sur le court, ils seront pris en charge par la commune. Subvention néant : vote unanimité
JUMELAGES	1 000.00	1 000.00	Cette association a lancé une nouvelle manifestation : une expo - vente de fleurs, outils, mobiliers de jardin... Le maire a signé début janvier un devis pour la couverture médiatique de cet événement par la radio A.R.L. pour un montant de 651 € T.T.C. Cette somme sera réglée directement par la commune. Subvention 1 000 € : vote unanimité
COMITE FETES	1 600.00	1 600.00	Subvention 1 600 € : vote unanimité
A.C.P.G.	160.00	160.00	Anciens combattants Subvention 160 € : vote unanimité
SAPEURS POMPIERS	35.00	35.00	Subvention 35 € : vote unanimité
CROIX ROUGE	200.00	300.00	Association distribuant les colis alimentaires. Vu l'augmentation du prix de tous les produits alimentaires de base, Mme LARRAILLET demande une hausse de la subvention. Le maire propose de porter cette subvention à 300 €. Subvention 300 € : vote unanimité
A.D.M.R.	50.00	50.00	Aide à Domicile en Milieu Rural Subvention 50 € : vote unanimité
A.P.P.	450.00	1 500.00	Après avoir présenté l'association et ses projets, M. GUERRERO, président et premier adjoint quitte la salle le temps de la réflexion et du vote. Le budget de ce projet s'élève à 6 300 €. La liste minoritaire soulève le conflit d'intérêt du fait que M. GUERRERO soit président de l'A.P.P. et 1 ^{er} adjoint. A sa question sur les lieux d'intervention de l'association, le maire répond que l'A.P.P. travaille aussi bien chez des particuliers que sur des terrains communaux, sans qu'il en connaisse la proportion. Mme LARRAILLET s'interroge jusqu'où peut aller l'argent public ? M. DUCOUSSO signale que des demandes identiques peuvent intervenir. Le maire rappelle que le conseil a le pouvoir et le devoir d'arbitrer. Afin de mesurer l'impact écologique, la liste minoritaire souhaiterait qu'une évaluation qualitative soit effectuée à l'automne. Le maire propose M. DUCOUSSO qui accepte. Subvention 1 500 € : vote unanimité
	Total	7 715.00	8 445.00

Le montant des subventions accordées est en hausse de 9,5 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la municipalité rappelle qu'elle a accompagné les associations par la prise en charge de frais liés aux diverses manifestations organisées et qu'elle continuera à le faire après examen des projets proposés. C'est pourquoi une somme de 2 555 € (11 000 – 8 445) a été placée en réserve.

3) vote du taux des 3 taxes directes locales

Le maire rappelle que la Communauté de Communes a adopté en décembre 2007 le régime de la Taxe Professionnelle Unique. Les communes n'ont plus cette taxe mais perçoivent un « reversement de fiscalité », égal à la différence entre les montants perçus de la taxe

professionnelle et l'évaluation des charges transférées. Ce montant est égal à 3 872 € pour Pujols. Il apparaît au budget à l'article 7321.

Il est constaté que le taux de la Taxe Foncière Non Bâti est très faible.

Ce dernier ne peut pas augmenter plus que le taux de la Taxe Habitation.

Le maire souligne que si nous avons un besoin de ressources nouvelles, le levier le plus important ne serait pas la majoration des taux mais plutôt l'augmentation de l'assiette.

DELIBERATION

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des trois taxes directes.

Pour l'année 2008, les taux sont votés ainsi :

	Tx 2007	Tx 2008
Taxe Habitation	12.90	12.90
Taxe Foncière (Bâti)	19.70	19.70
Taxe Foncière (Non Bâti)	38.44	38.44

Le produit attendu sera de 140 219 euros.

Taxe Habitation : 67 093 euros

Taxe Foncière sur le Bâti : 62 094 euros

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 11 032 euros

VOTE : unanimité

4) vote du Budget 2008

Le solde de la trésorerie de la commune au 31 mars 2008 est de 228 882.10 € auquel il faut rajouter le placement de 100 000 euros qui n'apparaît pas dans le budget. Seuls, les produits financiers sont mentionnés dans la section « fonctionnement ».

Le maire énumère les chapitres de la section « fonctionnement » et donne des précisions sur différents articles. Afin de réaliser des économies, il a renégocié le contrat de gaz. Il sensibilise les élus sur la gestion du R.P.I. qui constitue un poste très important (pour 2007 : 72 222 €).

Pour la section « investissement », il cite toutes les opérations.

* A la question de M. AUGUEUX, le maire répond que pour l'opération « acquisition matériel administratif », le matériel a quelques années. Une remise à niveau est nécessaire. Les élus auront accès à une informatique autonome et une formation pour tous les utilisateurs sera prévue.

Mme HUC et M. GUERRERO sont chargés de l'étude et de la mise en service du nouveau matériel informatique.

* Concernant le chauffage du foyer rural, Mme LARRAILLET demande si ces travaux englobent une isolation. Le maire répond qu'une étude sera nécessaire pour déterminer la meilleure solution possible. L'obtention ou non de subventions devra être prise en compte au moment du choix.

* Pour les travaux de toiture de l'église, il demande de se reporter au conseil municipal du 11 février sur lequel il est écrit « la totalité des travaux ne sera réalisée que si la Dotation Globale d'Equipement est accordée, sinon on ne peut envisager qu'une partie de ces travaux ».

* Pour l'opération « carrière Pingua », il est nécessaire d'attendre les conclusions de la D.R.I.R.E. Les travaux sont estimés à 200 000 €. Le fonds de concours de la C.D.C. laisserait 50 % à la charge de la commune. Cela n'est pas acceptable.

M. AUGUEUX soulève le problème de pollution lumineuse si l'éclairage de la place des platanes est permanent la nuit.

Une réflexion sur un éclairage déclenché, minuté ou voltaïque sera faite.

* Le maire informe les élus qu'il a rencontré M. LESPES du Centre Routier Départemental en présence de Mme DARMAILLACQ et M. LAFON, afin d'évoquer 3 points sensibles de notre réseau routier :

- la route de Budos, au niveau du stade. Un ralentissement de la vitesse serait nécessaire.
- l'intersection à la Lisseuse. L'objectif est d'étudier un équipement pouvant réduire la vitesse dans la traversée de l'agglomération. L'étude d'un giratoire sera faite.
- l'intersection à la Vierge. On constate à cet endroit de nombreuses infractions (les automobilistes « coupent » le virage). Il est impératif de faire un aménagement. Ce type d'opération entre dans les travaux de mise en sécurité du réseau local dont l'enveloppe financière est gérée par le conseiller général. Une demande a été adressée à M. Hervé GILLE, dans ce sens pour qu'il la prenne en compte dans son budget 2009.

Mme LARRAILLET évoque la route de Preignac sur laquelle la vitesse autorisée est 90 km/h. Le maire lui répond qu'il semblerait que les limites d'agglomération soient maintenant de son appréciation alors qu'avant l'avis de la Commission de Sécurité était obligatoire mais difficilement obtenu. L'article du Code de la Route sera vérifié. L'entretien des routes départementales à l'intérieur de l'agglomération est de la compétence des communes et qu'il convient de prendre en compte ce point.

M. AUGUEUX souligne qu'une étude sur la globalité des routes devrait être réalisée.

Le maire précise que des panneaux ne suffisent pas, il faut respecter la vitesse. Il rappelle qu'il a demandé par écrit à la gendarmerie d'effectuer des contrôles.

M. AUGUEUX fait remarquer que le panneau d'entrée d'agglomération est après « l'espace Pierre COILLOT ».

Le maire dit qu'effectivement, il y a un problème de sortie de cet espace. Compte tenu de la configuration des lieux et avec l'emprise foncière actuelle, la solution est difficile à trouver. Il convient de travailler sur ce point et la commission devra prendre en compte ce sujet.

Le maire demande à la liste minoritaire si elle a d'autres propositions d'investissements.

M. AUGUEUX suggère :

- 3 ou 4 range-vélos à plusieurs endroits : place des platanes, place de l'église et au foyer rural.

Les élus sont favorables à cet investissement. Un premier pourrait être installé à proximité de l'école et du foyer rural.

- des composteurs

Le maire rappelle aux élus que la compétence pour la gestion des ordures ménagères et autres déchets a été transférée à la C.D.C.

Mme LARRAILLET signale que des communes y ont remédié en mentionnant que cela concernait l'« écologie ». Une telle solution revient néanmoins à ramener des charges financières sur la commune. Le maire préfère faire avancer ce projet au niveau de la C.D.C.

- un accès aux personnes handicapées pour la mairie depuis le bas des marches.

M. LAFON ajoute l'accès de la bibliothèque.

Le maire conclut qu'il faut vérifier tous les accès.

La liste minoritaire demande une suspension de séance qui est acceptée.

A son retour, elle signale que l'argument concernant les indemnités du maire, sujet développé dans l'encart apposé après le dernier compte rendu n'est pas suffisant pour voter contre ce budget.

DELIBERATION

Après explication des différents chapitres de la section fonctionnement et des différents programmes de la section d'investissement, l'équipement informatique et mobilier du secrétariat de mairie, le Conseil Municipal vote l'adoption du budget 2008.

Le budget 2008 se résume ainsi :

Section Fonctionnement : 661 966.77 euros
Section Investissement : 478 838.25 euros

VOTE : unanimité

5) délibération pour dossier installation classée sur Barsac

* Le directeur de la CIRON S.A. a demandé l'autorisation d'exploiter une usine de stockage, conditionnement et distribution de produits chimiques et non de fabrication – usine du Moulin de Pernaud – à Barsac.

Notre commune se trouvant dans un rayon de 2 kilomètres, il nous appartient d'informer le public du déroulement de l'enquête publique ayant lieu du 25 mars au 25 avril 2008 et de donner notre avis sur cette demande au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Afin de se forger une opinion, la municipalité avait demandé de visiter le site, ce qui a été spontanément accepté par la direction de CIRON S.A. La délégation communale composée du Maire, Mme DARMAILLACQ et MM. LAFON, POUSSET et AUGUEUX s'est rendue sur place le 21 mars 2008.

Le maire trouve la démarche qualité pertinente et a apprécié la volonté de transparence de la direction.

M. AUGUEUX souligne un seul bémol : les conditions de travail du personnel installé dans des bâtiments vétustes. Mais ces conditions semblent s'améliorer.

* Tous les Pujolais ont été informés (diffusion de l'information dans les boîtes aux lettres et sur le site internet) de la tenue d'une réunion d'information le 8 avril au foyer rural.

* Mme LARRAILLET et M. DUCOUSSO informent qu'ils ne participeront pas au vote car ils ont été prévenus seulement par mail l'avant-veille de la visite.

Le maire leur signifie que le nombre de participants était limité à 5 et que M. AUGUEUX en faisait partie.

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de formuler un avis sur la demande présentée par M. le Directeur de la CIRON S.A. en vue d'exploiter une usine de stockage, conditionnement et distribution de produits chimiques – usine du Moulin de Pernaud – à Barsac.

Le conseil municipal,

Après délibéré,

EMET un avis favorable à cette demande.

VOTE : 11 pour
2 abstentions

6) délibération pour signature de convention au service médecine professionnelle et préventive

Le Centre de Gestion gère la carrière du personnel communal.

Jusqu'à présent c'était ce même centre qui s'occupait du service médecine professionnelle et préventive. Il paraît donc logique de signer une convention avec lui pour le service médecine professionnelle et préventive.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Gironde ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations offertes par le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Gironde telles que décrites dans la charte d'organisation et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités ;

d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;

de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : unanimité

7) membres nommés par le maire au C.C.A.S.

Le maire donne le nom des cinq membres, hors conseil municipal, qui siègeront au C.C.A.S. Il s'agit de : Mmes COCHET Suzanne, MARCHEGAY Gisèle, TAUZIN Monique, MM. DOUABIN René, RABAUD Daniel.

Mme LARRAILLET reproche au maire de ne pas avoir tenu compte de leurs deux propositions.

Le maire lui signale que Mme TAUZIN a été nommée et qu'elle avait été citée initialement par la liste minoritaire.

8) délibération nommant les membres des commissions municipales

Le maire précise que lors du dernier mandat, certaines commissions n'ont pas fonctionné ou mal fonctionné. Il lui semble nécessaire de procéder différemment et de ne pas caler une organisation figée. Il propose des commissions thématiques avec des objectifs ciblés. Des commissions pourront être mises en place tout au long du mandat en fonction des sujets à traiter.

Le maire ne souhaite pas intervenir dans le travail des commissions. Il rencontrera le rapporteur de chacune pour fixer ensemble les objectifs et la feuille de route (calendrier, rôle de chacun, financement...).

* La commission « **Communication** » s'occupera notamment du bulletin municipal. Le maire aimerait qu'à terme, ce bulletin évolue dans sa présentation.

M. LAFON répond à Mme HELLAND qu'il souhaite continuer son implication dans cette commission.

Le dernier bulletin a été rédigé en novembre – décembre car un délai avant les élections est à respecter.

* La commission « **Aménagement de l'espace Pierre COILLOT** » engloberait l'étude des jeux d'enfants, la protection des berges du Ciron, la circulation - évoquée ci-dessus -, et pourquoi pas un marché dominical sur l'île ?

* La commission « **Enquête population** » sera une nouvelle commission. La liste majoritaire l'avait annoncée dans sa proposition de foi.

* Mme NADEAU parle de la commission « **Gestion de crise** ».

Plusieurs événements peuvent se produire : canicule, tempête, longue coupure d'électricité...

M. LAFON expose que plusieurs communes sont pourvues d'un correspondant E.D.F. qui intervient lors des tempêtes. Une connaissance du réseau et une formation s'avèrent nécessaires. Il pense que M. AUGUEUX, délégué du S.I.E.L.E.C.T pourrait exercer cette fonction.

M. AUGUEUX répond favorablement.

* Les premiers objectifs de la commission « **Développement durable** » sont l'étude du chauffage du foyer rural et l'éclairage public.

* M. DUCOUSSO signale que la commission « Finances – gestion du personnel » n'a pas été citée.

Le maire dit que cette commission sera réservée au maire et aux adjoints. Il propose aux élus intéressés par la préparation du budget de se faire connaître en fin d'année. Un groupe de travail sera constitué lors de l'élaboration de chaque budget.

Il est demandé aux élus de s'inscrire dans les 15 jours par mail ou par téléphone dans les différentes commissions ou de faire parvenir les suggestions.

Lors du prochain conseil, le dispositif sera arrêté.

9) délibération pour constituer la liste de présentation des commissaires pour la commission communale des impôts directs

Le maire résume le rôle de cette commission.

Il est nécessaire de communiquer 24 noms à la Direction des Services Fiscaux : 12 titulaires, 12 suppléants.

Cette administration choisira 6 titulaires et 6 suppléants dont un habitant hors commune et un propriétaire de bois pour chaque groupe.

Les 25 personnes contactées n'ont pas encore toutes répondu.

La secrétaire est chargée de la relance.

Lors de la prochaine réunion, la délibération idoine sera prise.

10) désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense

Le maire fait lecture du courrier du 27 mars 2008 de la Préfecture.

L' élu a vocation à développer le lien Armée-Nation et est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Aucun conseiller n'étant intéressé par ce poste, le maire assumera par défaut cette mission.

11) ouverture et fermeture de l'espace « Pierre COILLOT »

Le maire rappelle l'arrêté municipal et le dispositif d'ouverture et de fermeture par l'employé « adjoint technique ». Il questionne les élus pour savoir s'il y a lieu ou non d'en changer le fonctionnement.

Mme LARRAILLET s'interrogeant sur le coût, le maire répond que cela revient à 200 € mensuels (sur les salaires d'avril à novembre), que l'I.H.T.S. a été votée lors de la dernière réunion et qu'une société de gardiennage demande entre 900 et 1000 € / mois.

Après échanges, il est convenu du statu quo.

Le maire informe que le dispositif « ouverture – fermeture » sera étendu au city-stade afin de mettre un terme aux plaintes quotidiennes des riverains. A la mise en place, une information détaillée sera transmise aux administrés.

Les élus regrettent l'incivilité de certains citoyens non seulement pour le city-stade mais aussi pour la divagation des chiens, l'utilisation des tondeuses ou tronçonneuses à des heures indues, le non respect du code de la route, du code rural et des règles d'urbanisme.

L'employée « adjoint administratif » a demandé de s'occuper de l'ouverture et de la fermeture de cet espace. Ce travail est actuellement assuré par l'employé « adjoint technique ».

Après échanges, le conseil convient qu'il y a lieu de ne pas changer d'opérateur.

12) horaire ouverture du secrétariat de mairie et de l'agence postale

Compte tenu de l'arrivée d'un certain nombre d'administrés juste avant la fermeture des bureaux, le personnel administratif ne débauche pas à l'heure et effectue des heures supplémentaires coûteuses pour la commune. Afin d'y remédier, l'ouverture de la mairie et de l'agence postale communale sera réduite d'une ½ heure en fin de matinée et à la fermeture du soir pour le public. Le personnel gardera les mêmes horaires et aura une ½ heure pour terminer le travail en cours.

13) délibération pour fixer la redevance due pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz

Le maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour percevoir cette redevance.

La commune a 1 230,3 mètres de longueur de canalisations de gaz.

La redevance maximum s'élèverait à 143.06 € [(1 230.3 x 0.035 €) + 100 €].

DELIBERATION

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal,

DECIDE

1° de fixer la redevance due pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz à :

$(0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}$

L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres.

2° que cette redevance soit indexée tous les ans en fonction de la réglementation en vigueur.

VOTE : unanimité

14) questions diverses

- Le maire informe les élus que le référé suspension concernant le recours sur le P.L.U. a été rejeté. La requête sur le fond sera examinée ultérieurement.

- GRIC DE PRAT a remercié pour le prêt du foyer rural les 22-23 mars.

- Mme DARMAILLACQ signale que vu la période très demandée par les traiteurs, elle a été obligée de réserver une date pour le repas 3^{ème} âge, à savoir le 24 mai. Cette question sera débattue en séance du C.C.A.S.

- Mme LARRAILLET demande si la réunion sur le dispositif RMI organisée par le Conseil Général et prévue à Toulence le 23 avril est ouverte à tous les membres du C.C.A.S.
Afin d'apporter une réponse, Mme DARMAILLACQ téléphonera.

- Mme HELLAND remercie les quelques Pujolais qui ont participé à la marche blanche à Bordeaux pour la libération d'Ingrid BETANCOURT.

- Le maire demande un compte rendu verbal de la première réunion du R.P.I. à Mme HUC.
Celle-ci fait part des résultats des élections au sein de ce syndicat : M. LUCBERT, élu de Bommes est président et elle-même est vice-présidente. Le personnel du R.P.I. sera reçu individuellement par les nouveaux élus. Les professeurs des écoles seront également rencontrés. Mme HUC a proposé au président d'envoyer un courrier à tous les parents d'élèves pour expliquer le rôle du R.P.I.

Compte tenu de l'évolution des effectifs, il faut étudier rapidement la création d'une 5^{ème} classe et vérifier la capacité des restaurants scolaires.

Séance levée à 00 Heures 20.